

DELIBERATION N°4

<p>Conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint Saëns de Dieppe – Détermination des tarifs applicables aux élèves dieppois pour l'année scolaire 2010-2011</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE 1^{er} JUILLET DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 juin 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°37), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 27), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°21), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 38), M. MENARD Joël, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°20).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. FALAIZE Hugues (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n°38), M. MENARD Joël à Mme AUDIGOU Sabine, Mme SANOKO Barkissa à Mme EMO Céline (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n°1 jusqu'à la question n°20).

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts du Sydempad, chaque collectivité membre est invitée à fixer les tarifs applicables à ses ressortissants, avant le début de la campagne d'inscriptions qui se déroule au cours de la première quinzaine du mois de septembre.

Par délibération en date du 2 avril 2010, le conseil municipal a approuvé le mode de calcul du quotient familial et décidé sa mise en place à compter du 1er juin 2010 pour ce qui concerne la restauration scolaire, les accueils de loisirs et les accueils péri scolaires.

A ce jour, le conservatoire Camille Saint-Saëns applique des tarifs qui sont définis en fonction des enseignements suivis mais ne prennent pas en compte les ressources des usagers.

Afin de poursuivre l'harmonisation et la simplification de la politique tarifaire la réflexion s'est poursuivie sur l'application aux élèves du conservatoire des nouvelles modalités de tarification, hormis les élèves des horaires aménagés de l'enseignement du premier degré qui bénéficient à ce jour de la gratuité et qui ne sont pas concernés par la nouvelle tarification.

Vu les avis formulés par les commissions municipales n° 1 réunie le 21 juin, et n° 2 et n° 5 réunies le 22 juin,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs annuels du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint Saëns pour l'année scolaire 2010-2011.

TRANCHES DE QF MENSUELS					
105	286	340	680	1 020	1 360
à	à	à	à	à	à
286	340	680	1 020	1 360	1 700 et +

Eveil – Initiation Cours collectifs musique jeunes Horaires aménagés secondaires à dominante vocale Atelier danse (par atelier - hip hop et autres) 2ème instrument adultes					
30 €	50 €	70 €	85 €	110 €	140 €
à	à	à	à	à	à
50 €	70 €	85 €	110 €	140 €	170 €

Cours collectifs + 1 instrument jeunes Horaires aménagés secondaires (cours collectifs et 1 instrument) Cours collectifs musique adultes Cursus Théâtre adultes					
45 €	75 €	105 €	127 €	165 €	205 €
à	à	à	à	à	à
75 €	105 €	127 €	165 €	205 €	250 €

Cours collectifs + 2 instruments jeunes Horaires aménagés secondaires (cours collectifs et 2 instruments) Cours collectifs + 1 instrument adultes Cursus de danse					
60 €	100 €	140 €	172 €	220 €	275 €
à	à	à	à	à	à
100 €	140 €	172 €	220 €	275 €	340 €

L'inscription au cursus danse inclut la possibilité de participer à un atelier danse.

S'agissant des catégories, il est proposé de porter à 25 ans au lieu de 20 ans la limite d'âge permettant de bénéficier du tarif « jeune », étant précisé que le basculement vers le tarif adulte intervient l'année scolaire au cours de laquelle l'âge de 25 ans est atteint.

Les nouveaux tarifs prendront effet au 1er septembre 2010.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs annuels du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint Saëns pour l'année scolaire 2010-2011.

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--